



# Qui sommes nous ?

« [Arc En Ciel Enfance](#) » rassemble depuis 1987 une équipe de bénévoles de tous horizons dévoués à l'amélioration du quotidien des enfants malades. Sans frais de fonctionnement notables, cette association de type loi 1901 consacre l'intégralité de ses moyens humains et financiers à la réalisation d'actions au bénéfice des enfants leucémiques soignés dans les hôpitaux spécialisés.



# Nos actions

Pour un enfant, la réalisation d'un rêve, c'est l'étincelle, la lueur d'espoir qui lui permet de reprendre goût à la vie et de se projeter dans l'avenir.

Pour donner vie à ces rêves, nous apportons, grâce à vos dons, en complément des moyens hospitaliers, du matériel ludique et éducatif :

- Accompagner au quotidien les enfants et leurs familles pour soulager la détresse causée par la maladie (achat de matériel vidéo, de jeux, animations, spectacles de Noël, par exemple).

- Pour animer le quotidien des services de pédiatrie, des jeux, des animations et des spectacles sont organisés régulièrement. Des biens matériels sont également mis à la disposition des enfants, qui peuvent ainsi avoir accès à des ordinateurs portables et des lecteurs DVD.

- Pour animer le quotidien des services de pédiatrie, des jeux, des animations et des spectacles sont organisés régulièrement. Des biens matériels sont également mis à la disposition des enfants, qui peuvent ainsi avoir accès à des ordinateurs portables et des lecteurs DVD.



Depuis 1987, grâce à la générosité des donateurs, Arc En Ciel a déjà financé :

- Des ordinateurs
- Du matériel informatique : scanners, graveurs et imprimantes...
- Des postes de télévisions dans les chambres
- Des lecteurs de CD et de DVD
- Un serveur pour la mise en réseau des ordinateurs
- Des visioconférences
- La participation à la rénovation de pompes à médicaments
- L'organisation chaque année d'un arbre de Noël avec de nombreuses personnalités du spectacle
- La rénovation de chambres d'hospitalisation.
- Du matériel médical de tout type.

# Nos projets

En étroite collaboration avec le personnel médical, les enseignants et les services récréatifs des hôpitaux, nous projetons aujourd'hui d'aller plus loin. D'être encore plus efficace dans la gestion des problèmes sociaux et matériels qui se présentent. Plusieurs projets sont à l'étude:

- La restauration et la réfection de chambres
- La maintenance de tous les équipements informatiques des chambres
- L'organisation d'animation dans les services
- La recherche de cadeaux pour Noël
- L'organisation de spectacles dans les hôpitaux
- L'amélioration de l'accueil des parents dont les enfants sont hospitalisés
- La réalisation de films pédagogiques sur l'emploi de matériels médicaux modernes

Pour financer nos actions, nous organisons des lotos, loteries, représentations théâtrales et musicales, ventes de bijoux réalisés avec les enfants et d'ours en peluche à l'effigie de notre mascotte.





# Nos partenaires

Des entreprises, des mairies, des artistes et des sportifs nous renouvellent chaque année leur confiance et nous aide dans notre action, chacun à sa manière : Présence, don de jouets, parfums, cadeaux divers, aide financière, assistance logistique, savoir faire, etc... Toutes ces aides nous sont indispensables.

Ces partenaires qui soutiennent notre association sont:

● Les artistes:

Éric et Ramzy, Patrick Hernandez, Sasha Messiez-Poche, Guy Montagnier, Claude Piéplu, Sim et Tex...

● Les chanteurs :

Antoine, Hugues Aufray, Jane Birkin, Annie Cordy, Pierre Perret, La Star Academy, la troupe d'Autant en emporte le vent...

● Les sportifs :

Romain Anselmo, Mansour Bahrami, David Douillet, Henri Leconte...

● Les acteurs :

Jean-Marc Barr, Daniel Prévost...

● Les personnalités :

Le Docteur Yves Moreau et Jean-Paul Gautier...

Ce sont également nos donateurs, par leur générosité, qui contribuent à la bonne marche de l'Association et permettent de financer les rêves des enfants. Pour nous aider, rejoignez-les et envoyez tous vos dons, financiers ou matériels (cadeaux, jeux, ordinateurs...)

[www.aec-enfance.fr](http://www.aec-enfance.fr)

L'association Arc En Ciel Enfance est reconnue d'œuvre d'intérêt général. Vos dons, selon les dispositions légales, sont déductibles fiscalement.

● Si vous êtes un particulier, 66% de votre don est déductible de l'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable (si vous donnez 50€, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33€).

● Si vous êtes une entreprise, l'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier aussi d'une réduction d'impôt (sur le revenu ou sur les sociétés) de 60% dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaire HT.

**Arc En Ciel Enfance**  
**23 bis boulevard Sadi-carnot**  
**95880 ENGHIEEN-LES-BAINS**

---